

Un avenir ambitieux pour les femmes d'Europe après la pandémie de COVID-19: charge mentale, égalité de genre dans le télétravail et activités de soins non rémunérées après la pandémie

3 mars 2022

La pandémie de COVID-19 et la crise économique qui y est associée ont touché les femmes différemment des hommes dans l'Union européenne. Même si les questions d'égalité entre les hommes et les femmes n'ont jamais été aussi prioritaires dans le programme politique européen, les effets de la crise de la COVID-19 mettent en péril les progrès réalisés au cours des dernières décennies en ce qui concerne la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans les États membres de l'Union. Les incidences de la crise sanitaire de la COVID-19 ont également permis de mettre en évidence la nécessité pour les États membres de mettre en place des politiques d'intégration de la dimension de genre qui soient volontaristes plutôt que réactives.

Cette année, la Journée internationale des femmes constitue une excellente occasion de revenir sur les initiatives passées de l'Union européenne et de réfléchir aux moyens de relever les défis qui se présenteront après la pandémie de COVID-19.

La situation des femmes dans l'Union européenne avant la pandémie de COVID-19

Il est indéniable que, même si la participation des femmes au marché du travail a considérablement progressé au cours de ces dernières décennies, des inégalités de longue date subsistaient dans l'Union à l'époque d'avant la pandémie. Selon l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), [les inégalités résultent de normes et d'attitudes discriminatoires, de la répartition inégale des responsabilités familiales au sein des ménages et de la manière dont les structures institutionnelles prennent en considération et intègrent le genre](#).

Ces stéréotypes profondément ancrés ont mis en évidence les problèmes à résoudre, tels que la répartition inégale des activités de soins non rémunérées et des responsabilités connexes. Selon le [rapport 2020 du programme d'action de Beijing](#), il existait des différences frappantes entre les femmes et les hommes dans l'Union sur le plan des activités de soins non rémunérées. Les femmes assumaient toujours la majeure partie des activités de soins non rémunérés à domicile, qu'elles aient ou non un emploi: l'étude a montré que 92% des femmes de l'Union étaient régulièrement des aidantes (plusieurs jours par semaine), tandis que 68% des hommes assumaient des activités de soins non rémunérées à la même fréquence.

Au quotidien, 81% des femmes et 48% des hommes se livraient à des activités de soins. On observe un schéma semblable chez les hommes et les femmes qui ont un emploi: presque toutes les femmes salariées (94%) exerçaient des activités de soins non rémunérées plusieurs fois par semaine, contre 70% des travailleurs masculins. [Comme indiqué par le programme d'action de Beijing](#), la participation des femmes aux activités de soins non rémunérées était très élevée, puisqu'elle dépassait 85% dans tous les États



membres si l'on tient compte de leurs engagements quotidiens et hebdomadaires. Néanmoins, la recherche met en évidence des différences importantes en ce qui concerne l'engagement des hommes dans les activités de soins, qui va de 41% à Chypre à 90% au Danemark.

Avant la pandémie de COVID-19, 37,5% des femmes de l'Union européenne s'occupaient quotidiennement d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées, contre 24,7% des hommes. En termes de temps, cette différence représente en moyenne quelque 13 heures supplémentaires de travail non rémunéré par semaine pour les femmes. Par ailleurs, [l'EIGE a souligné](#) le fait que les responsabilités liées à la prestation de soins maintiennent quelque 7,7 millions de femmes à l'écart du marché du travail. Les conséquences de cette inégalité transparaissent dans le taux d'emploi des hommes (78%) qui a dépassé l'objectif de 75% fixé par la stratégie Europe 2020, alors que le taux d'emploi des femmes n'a atteint que 66,5%.

Selon un rapport du Parlement européen, [le genre est le facteur qui détermine en définitive le contrôle inégal des femmes et des hommes à l'égard des facteurs socio-économiques](#) qui influent sur leur vie, sur leur santé mentale et sur leur vulnérabilité à certains problèmes mentaux (notamment la dépression et l'anxiété), ainsi que sur leur position sociale et sur leur statut. En outre, les risques pour la santé mentale, qui diffèrent des troubles psychiatriques, varient en fonction du genre: les femmes présentaient des taux plus élevés de dépression et d'anxiété (troubles d'internalisation), tandis que les hommes présentaient des taux plus élevés de toxicomanie et de troubles de la personnalité antisociale (troubles d'externalisation). En moyenne, 6% de l'ensemble des travailleurs étaient exposés à un risque de problèmes de santé mentale, le risque étant plus élevé pour les femmes (7%) que pour les hommes (5%).

Enfin, avant la pandémie, seule une petite partie de la population active européenne pratiquait le télétravail de manière occasionnelle (de 10% dans les pays méditerranéens comme l'Italie et la Grèce, à 30% au Danemark et aux Pays-Bas). Or, il a pu être constaté que les mesures de confinement et de distanciation sociale ont fait grimper ces chiffres en flèche, avec les conséquences négatives que cela implique. Il convient de souligner que même si, en théorie, [les modalités de travail flexibles telles que le télétravail](#) peuvent favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les hommes ont tendance à en profiter pour «améliorer leurs performances», tandis que les femmes y ont généralement recours pour mieux gérer l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée lorsqu'elles assument des responsabilités familiales.

La pandémie, les réponses des gouvernements des États membres et le plan de relance de l'Union

Contrairement aux récessions économiques passées, la crise liée à la COVID-19 a particulièrement touché les femmes, ce qui lui a valu d'être qualifiée de «she-cession», ou «récession des femmes», dans une [étude récente du Parlement européen](#). En effet, la pandémie a eu des répercussions plus importantes dans les secteurs économiques qui emploient une majorité de travailleuses; elle a entraîné une augmentation inégale du nombre d'heures non rémunérées consacrées aux soins et aux tâches ménagères par les femmes, ainsi qu'un accroissement de la violence à l'égard des femmes de la part de leurs partenaires intimes ainsi qu'en ligne, en raison de facteurs liés au stress. [Une étude récente du Parlement européen](#) est venue étayer la conclusion selon laquelle la crise de la COVID-19 a accru les inégalités de genre dans l'Union, les femmes ayant été touchées de manière disproportionnée par la pandémie et par la récession économique qui en a résulté.

La crise de la COVID-19 a entraîné un retour en arrière par rapport à certaines évolutions sociales positives qui s'étaient mises en place au cours de ces dernières décennies, à savoir la réorganisation des activités de soins, du travail domestique et des activités professionnelles salariées dans de nombreux ménages. En effet, de plus en plus de données indiquent que les inégalités de genre dans le domaine des activités de soins non rémunérées ont été rétablies ou exacerbées en raison de la réduction des services de soins et, partant, de l'accroissement desdites activités effectuées par les femmes.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les mesures adoptées par les gouvernements pour contrer les effets de la pandémie sont diverses et les femmes ont donc été touchées à des degrés différents en fonction de l'État membre considéré. [Les États membres qui n'ont pas intégré les questions d'égalité de genre dans leurs politiques, ou qui n'ont pas fait de l'intégration de la dimension de genre une priorité avant la pandémie, ont connu une augmentation plus importante des inégalités de genre](#). En outre, les femmes ont été sous-représentées dans les organes de décision, dans l'élaboration des politiques et dans les postes de direction en lien avec la COVID-19. De fait, les femmes ont été plus durement touchées par cette pandémie que par les crises précédentes, contrairement aux hommes, car les mesures gouvernementales ont eu les «effets indirects» les plus importants sur les secteurs économiques où travaillent principalement des femmes, à savoir les soins de santé, l'hôtellerie, le travail domestique, etc. Il est à noter qu'il s'agit d'effets dits «indirects», car les actions et mesures gouvernementales ont été mises en œuvre en vue d'enrayer la propagation de la COVID-19, sans qu'il soit prévu que les femmes en pâtiraient de manière aussi négative et disproportionnée.

Même si de nombreux États membres ont mis en place des mesures d'urgence et des plans de relance nationaux visant à atténuer les effets de la pandémie, [peu d'attention, voire aucune, n'a été accordée à l'élément central de la pandémie: les activités de soins, rémunérées ou non](#). Ce secteur, où les femmes sont fortement surreprésentées, doit être placé au centre de la transformation sociale et économique, tenir davantage compte des questions d'égalité des genres et devenir plus inclusif. L'arrêt d'urgence de certaines activités économiques plutôt associées aux femmes a entraîné pour celles-ci une forte augmentation des tâches non rémunérées.

Plusieurs pays [ont étendu leurs politiques de soutien en matière de soins](#) ou instauré de nouveaux régimes exceptionnels de congé parental, afin de protéger les parents qui travaillent contre les pertes d'emploi et de revenus. Toutefois, les parents pratiquant le télétravail n'étaient pas considérés de manière homogène comme admissibles à ces dispositifs, qui ne permettaient donc pas de s'adapter aux nouvelles conditions de travail induites par la pandémie et sous-estimaient les avantages qu'offre le travail à domicile sur le plan de la garde des enfants. Par conséquent, le Comité économique et social européen (CESE) a publié, en mars 2021, un [avis](#) intitulé «Télétravail et égalité entre les hommes et les femmes – conditions pour que le télétravail n'exacerbe pas la répartition inégale des tâches domestiques et de soins non rémunérés entre les femmes et les hommes, et pour que celui-ci soit un moteur de promotion de l'égalité entre les genres», dans le but d'éviter que le télétravail n'aggrave encore la répartition inégale des tâches à la maison entre les femmes et les hommes.

[Comme indiqué dans les conclusions des études précédentes](#), les États membres doivent intégrer les questions de genre dans leurs politiques et dans leurs mesures anticrise à caractère prospectif, afin d'empêcher le cycle des inégalités de se perpétuer sur le long terme et d'éviter que les prochaines crises ne donnent lieu à des «récessions des femmes».

En outre, la Commission européenne a mis en place un important système de financement sans précédent, basé sur l'emprunt collectif, pour soutenir les économies au sortir de la crise de la COVID-19 et dans la période d'après-crise. [Le plan de relance pour l'Europe \(NextGenerationEU\)](#), qui constitue le plus vaste train de mesures de relance jamais financé par le budget de l'Union, est conçu comme un instrument temporaire destiné à stimuler la reprise de l'Union. Cependant, comme indiqué dans la récente [étude](#) sur le sujet, il est à noter que si l'économie numérique et l'économie verte sont déjà valorisées, les diverses [activités de soins et un secteur des soins diversifié ne bénéficient pas](#), pour l'essentiel, du soutien de ce fonds de relance sans précédent. Il n'est pas fait mention des activités non rémunérées, les références à l'égalité entre les hommes et les femmes sont rares et les soins ne sont évoqués que dans le contexte de la garde des jeunes enfants. Il conviendrait de mettre en avant également les soins, ainsi que le secteur et l'économie des soins, au même titre que les économies verte et numérique, compte tenu de l'importance déjà largement démontrée qu'ils revêtent dans le fonctionnement de l'économie et de la manière dont ils ont été touchés par la COVID-19.

[Un récent rapport du Parlement européen](#), adopté en janvier 2021 par une large majorité des députés, préconisait l'intégration de mesures ciblées visant à améliorer l'égalité de genre dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience. «Pour favoriser l'indépendance et une approche fondée sur les droits dans le système de soins, il faut investir davantage dans les services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et d'aide aux personnes handicapées, en plaçant les besoins des enfants au centre de services de garde de qualité, les personnes âgées au centre d'une prise en charge de qualité et les personnes handicapées au centre des divers services qui leur sont destinés».

Le secteur des soins correspond à un éventail d'activités où apparaît l'importance, souvent négligée, du lien qui fait nos sociétés. D'après les résultats de l'étude, les crédits alloués à l'économie des soins devraient constituer au minimum 30% des dépenses prévues au titre du plan de relance pour l'Europe, afin qu'elle soit dans un rapport d'équivalence avec les 37% déjà affectés aux investissements dans la transformation écologique et aux 30% consacrés à la transition numérique.

L'égalité de genre dans le télétravail

La pandémie de COVID-19 a entraîné un changement radical des modalités de travail habituelles au profit du télétravail pour un pourcentage considérable de travailleurs européens. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir commencé à travailler à domicile du fait de la pandémie de COVID-19: 38,6% et 34,9%, respectivement, selon une enquête en ligne réalisée par Eurofound (Eurofound, 2020). [Les premières données ont montré](#) que, dans la génération la plus jeune (18-34 ans), davantage de femmes que d'hommes (50% et 37%, respectivement) ont commencé à télétravailler pendant la pandémie. Ainsi, il se pourrait que les travailleuses assument une quantité disproportionnée de tâches non rémunérées (garde d'enfants, tâches ménagères, éducation, etc.) tout en continuant à exercer leur activité rémunérée. Ce changement radical a été observé chez les travailleurs «non essentiels» dans la plupart des États membres. [La recherche](#) a montré que l'écart entre les femmes et les hommes en matière de garde d'enfants s'est réduit par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie, même si les femmes consacrent toujours davantage de temps que leurs partenaires masculins à cette activité. Elle a également fait apparaître une progression égale de la répartition des soins aux enfants dans les ménages où les hommes étaient soit au chômage, soit en télétravail.

[Selon l'EIGE](#), les pourcentages de personnes travaillant à domicile étaient plus élevés dans les ménages avec enfants, notamment chez les parents isolés, ce qui indique que les modalités de travail flexibles ou les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle, surtout chez les femmes. Toutefois, les mères sont plus souvent interrompues par les enfants que les pères lorsqu'elles télétravaillent, ce qui nuit à leurs performances et risque de limiter la progression de leur carrière et leur rémunération, d'où un écart entre les femmes et les hommes sur le plan des salaires et des pensions.

De fait, comme l'indique l'EIGE, [le télétravail peut à la fois diminuer et augmenter les conflits entre le travail et la vie personnelle](#): une étude menée en Allemagne a permis de constater que la flexibilité au travail ne se traduit pas toujours par un accroissement égal de la contribution des hommes à la garde des enfants. L'étude a montré que les hommes travaillant de manière flexible consacrent moins de temps à la garde des enfants que ceux qui effectuent des heures de bureau. Ce constat est lié à l'utilisation que font les hommes des modalités de travail flexibles: ils sont censés les mettre à profit pour améliorer leurs performances, et donc augmenter leur intensité de travail ou leurs heures de travail et obtenir ainsi des gratifications supplémentaires. En revanche, les femmes travaillent souvent de manière flexible afin de faire face à des responsabilités familiales accrues, ce qui ne donne lieu à aucune rétribution financière. Par conséquent, la flexibilité du travail est un instrument à double tranchant, susceptible de rendre la vie professionnelle et la vie familiale plus conciliables tout en renforçant la répartition classique des rôles entre les femmes et les hommes.

En raison de la pandémie, des millions de femmes et d'hommes se sont tournés vers le télétravail du jour au lendemain, tandis que les écoles et les garderies étaient fermées. «Cela signifie que la quantité de tâches domestiques et de soins non rémunérés qu'ils devaient effectuer a augmenté», [a expliqué la directrice du département des conditions de travail et de l'égalité de l'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#). Les premières données indiquent que les femmes font les frais de cette pression supplémentaire, ce qui confirme le schéma pré-pandémique d'une répartition déséquilibrée des activités de soins, la part du temps quotidien consacré aux soins non rémunérés supportée par les femmes allant de 80% au Portugal et 74% en Italie, à 57% au Danemark. Dès lors, même si le télétravail permet aux mères de concilier plus facilement vie professionnelle et vie privée, les [données](#) montrent qu'elles assument une part démesurée et inégale des tâches ménagères et des soins aux enfants par rapport aux pères. Il en ressort que le télétravail peut contribuer à résoudre les problèmes de garde d'enfants, mais qu'il n'est pas forcément synonyme de partage des responsabilités entre parents de sexe différent.

Par ailleurs, [des femmes ont également été licenciées en raison de l'impossibilité de faire passer les secteurs d'activité à dominante féminine](#) (soins de santé, hôtellerie, soins à domicile, etc.) à un mode de télétravail. Il est difficile de transposer ces secteurs de services dans un système de travail flexible, de sorte que leur mise à l'arrêt a entraîné le licenciement d'un nombre considérable de femmes. Il en a résulté une inversion temporaire des rôles entre les hommes et les femmes, à savoir que les hommes ont pris en charge une part plus importante des activités ménagères et de soins aux enfants, laissant entrevoir des perspectives d'avenir prometteuses.

[L'avis du CESE relatif au télétravail et à l'égalité entre les hommes et les femmes](#) souligne que le télétravail comporte un risque pour l'égalité de genre s'il est attendu des femmes qu'elles assument la double charge que représentent le travail salarié et les tâches non rémunérées, ce qui exacerberait les inégalités existantes, et attire l'attention sur la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans l'élaboration des politiques. Dans cet avis du CESE intitulé «Télétravail et égalité entre les hommes et les femmes – conditions pour que le télétravail n'exacerbe pas la répartition inégale des tâches domestiques et de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, et pour que celui-ci soit un moteur de promotion de l'égalité entre les genres», il est indiqué ce qui suit.

- «Bien que le télétravail soit une forme de travail bien connue, son adoption a été fortement stimulée par la pandémie de COVID-19, en raison de laquelle plus d'un tiers des salariés travaillent à domicile, dont une plus grande proportion de femmes que d'hommes [Rapport d'Eurofound intitulé *“Living, working and COVID-19”* (Vivre, travailler et la COVID-19). Par rapport à l'année 2018, où moins de 5% des salariés travaillaient régulièrement à distance et moins de 10% occasionnellement, comme l'a indiqué la Commission en 2020]. Étant donné que les femmes assument généralement la plupart des tâches familiales et ménagères, elles voyaient dans le télétravail la seule possibilité de combiner ces tâches non rémunérées et leur emploi salarié. Le Comité économique et social européen (CESE) souhaite attirer l'attention sur les risques inhérents à l'usage du télétravail comme une possibilité d'assumer la double charge que représentent le travail salarié et les tâches non rémunérées.»
- Le télétravail offre de nombreuses possibilités de contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en: améliorant la participation au marché du travail; renforçant la flexibilité de l'organisation du temps de travail et la conciliation des responsabilités familiales non rémunérées avec un travail rémunéré, ce qui peut permettre de mieux participer au marché du travail; réalisant des gains de productivité grâce à de meilleures performances; [...]. Dans le même temps, le télétravail comporte des risques et engendre des difficultés tels que: le fait, pour le travailleur, de devenir invisible dans la sphère professionnelle; le fait d'être privé de structures de soutien formelles et informelles, de contacts personnels avec les collègues et d'accès aux informations ainsi qu'aux possibilités de promotion et de formation; la potentielle aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes et l'augmentation des risques de violences et de harcèlement. Pour les femmes, cela peut exacerber les inégalités qui existent à leur détriment. Pour parvenir à limiter ces risques, il est

nécessaire de procéder à une analyse en bonne et due forme de la dimension hommes-femmes, étant donné que même les politiques qui sont en apparence neutres du point de vue du genre peuvent, en réalité, ignorer la dimension de genre et avoir une incidence négative sur les femmes, l'objectif étant de mettre tout en œuvre pour obtenir un impact positif.

Selon une récente [étude du Parlement européen](#), l'importance du travail basé sur les TIC et du télétravail dans des secteurs et des professions spécifiques se retrouve également dans la répartition par sexe et par âge des personnes qui les pratiquent et dans leurs modalités de travail. Cette étude a permis de constater que les travailleuses avaient tendance à pratiquer le télétravail à domicile plus régulièrement que les travailleurs, pourtant plus susceptibles quant à eux de pratiquer le télétravail et le travail mobile basé sur les TIC. Ce schéma se retrouvait aussi bien chez les salariés (3,7% contre 2,7%) que chez les indépendants (23,4% contre 17,4%), reflétant leur surreprésentation dans des professions présentant respectivement une forte et une faible possibilité de télétravail.

Activités de soins non rémunérées

Selon les [constatations d'Eurostat](#) et ses projections relatives aux tendances démographiques, l'Europe connaît une faible croissance démographique et sa société est vieillissante. Le vieillissement de la population est constant grâce aux progrès en matière de soins de santé et à l'élévation du niveau de vie. Actuellement, 20% des Européens sont âgés de 65 ans ou plus, mais ce chiffre devrait atteindre 30% d'ici à 2070. Il en résultera également une augmentation du nombre de personnes nécessitant des soins et une demande accrue de personnel soignant qualifié. Les contraintes supplémentaires liées à la flexibilité du monde du travail, à l'évolution des structures sociales et au déclin de la cohésion familiale rendent plus difficile la prise en charge professionnelle et informelle des personnes qui en ont besoin.

En ce qui concerne la répartition des activités de soins entre les femmes et les hommes, les confinements dus à la COVID-19 ont augmenté la charge que représentent de telles activités non rémunérées pour les femmes, d'où une détérioration des conditions de travail et de vie, notamment pour les mères de jeunes enfants qui exercent une activité professionnelle. Les demandes accrues en matière de soins dues aux fermetures d'écoles, de garderies, de maisons de retraite, etc. ont incité les femmes à abandonner leur activité rémunérée. [Selon l'étude du Parlement européen](#), cette situation aura probablement des effets négatifs à long terme pour les femmes concernées, dans des domaines tels que les droits à la protection sociale et les revenus futurs. Pour ne rien arranger, certaines mesures d'urgence liées aux antécédents professionnels et à l'attachement à l'emploi ont pénalisé les femmes, qui sont plus susceptibles d'abandonner leur emploi pour assumer la charge des soins non rémunérés.

[La présente crise a creusé les écarts entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les risques de pauvreté et la vulnérabilité financière](#), compte tenu des effets d'isolement des confinements. La situation liée à la COVID-19 a mis en évidence les schémas du travail salarié et des tâches non rémunérées marqués par le genre dans les systèmes de santé et d'aide sociale, dont les femmes constituent la majeure partie des employés. Depuis toujours, une part importante des activités de soins effectuées par les femmes n'est pas rémunérée. De surcroît, même si les services de soins formels jouent un rôle essentiel, les soins sont en grande partie prodigués par des membres de la famille proche ou moins proche.

Par ailleurs, dans la mesure où l'espérance de vie augmente, le nombre de personnes qui ont besoin de soins de santé ou de soins de longue durée augmente également. Les femmes, dont l'espérance de vie est plus longue que celle des hommes, constituent la majeure partie du groupe d'âge le plus élevé (80 ans ou plus), de même qu'elles sont majoritaires dans les établissements de soins résidentiels de longue durée. Parallèlement, les parents ayant des enfants à charge souhaitent également trouver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée, tout en assumant leurs responsabilités familiales. Un nombre croissant de personnes aspirent à la flexibilité de façon à pouvoir concilier leurs responsabilités en matière de soins et leur emploi, cherchent à accéder à des services de garde d'enfants de bonne qualité et

abordables, et recherchent une solution pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées en matière de soins.

Même si les femmes intègrent de plus en plus la population active rémunérée, elles doivent toujours assumer l'essentiel des responsabilités en matière de soins aux membres de leur famille et de tâches domestiques, ce qui est devenu un véritable défi si l'on tient compte du fait qu'elles doivent concilier cela avec l'exercice de leur emploi. Dans le [rapport du programme d'action de Beijing](#), l'EIGE indique qu'en Belgique, en période de confinement, les femmes consacraient chaque jour de la semaine quelque 30 minutes de plus que les hommes à la garde des enfants et aux tâches domestiques. Les hommes bénéficiaient de 6 heures et 28 minutes de temps libre, tandis que les femmes disposaient de 5 heures et 26 minutes, soit une heure de moins.

Selon une récente [étude du Parlement européen, intitulée «Égalité des genres: valeur économique du soin à la personne et fonds européens](#), les femmes salariées consacrent en moyenne une heure et demie de plus par jour que leurs homologues masculins aux tâches ménagères et à des activités de soins directs. Ces inégalités sont hétérogènes selon les différentes situations familiales: par exemple, les femmes en couple avec enfants consacrent aux activités de soins plus de deux fois plus de temps (5,3 heures par jour) que celles qui vivent en couple sans enfant (2,4 heures par jour). Lors de l'analyse des activités de soins non rémunérées, il convient également de prendre en considération les caractéristiques des emplois. En effet, les femmes qui occupent un emploi temporaire ou qui n'ont pas de contrat officiel consacrent chaque jour deux fois plus de temps que celles qui occupent un emploi permanent à des activités de soins non rémunérées.

La stratégie adoptée par de nombreuses femmes salariées consiste à travailler à temps partiel, afin de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Les emplois à temps partiel compromettent leurs revenus et donc leurs futures pensions, car elles travaillent moins d'heures et les rémunérations correspondantes sont également inférieures à celles des postes à temps plein équivalents. En outre, les femmes sont plus susceptibles d'interrompre leur carrière en raison de leurs responsabilités liées aux activités de soins non rémunérées. Comme indiqué dans le [rapport 2020 du programme d'action de Beijing](#) publié par l'EIGE, dans l'Union européenne, 29% des femmes affirment que la principale raison de travailler à temps partiel est la prise en charge de responsabilités familiales, ce qui n'est le cas que de 6% des hommes.

[Les possibilités d'emploi des femmes sont directement influencées par les inégalités de genre en matière de responsabilités familiales à la maison](#). L'écart non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes (différence de rémunération horaire brute moyenne entre les salariés féminins et masculins), qui en 2019 s'élevait à 14,1% dans l'Union européenne, illustre cette affirmation. Une deuxième mesure, plus précise encore, est celle de leur écart sur le plan de la rémunération globale; atteignant parfois près de 40% au niveau de l'Union, elle tient compte des écarts entre les hommes et les femmes en matière de taux d'emploi et de temps de travail.

[La participation des femmes au marché du travail est entravée par la charge disproportionnée des activités de soins non rémunérées qu'elles assument](#). Les responsabilités liées aux activités de soins non rémunérées empêchent environ 7,7 millions de femmes d'entrer sur le marché du travail, contre seulement 450 000 hommes. Environ 18% des femmes ayant un emploi ont réduit leur temps de travail en raison de leurs responsabilités en matière de garde d'enfants, contre seulement 3% des travailleurs masculins. En revanche, les pays où les inégalités entre hommes et femmes sont faibles pour ce qui est du temps consacré aux activités de soins non rémunérées (auprès des enfants, des petits-enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées) affichent généralement un taux d'emploi des femmes plus élevé et des écarts de rémunération plus faibles entre les hommes et les femmes.

Charge mentale

Sachant que les pandémies ont des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, la pandémie de COVID-19 ne fait pas exception et ses effets sur la santé mentale sont fonction du genre. [Selon une étude réalisée à la demande de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres \(FEMM\) du Parlement européen](#), le souci de concilier vie professionnelle et vie privée a gravement porté atteinte au bien-être des femmes, les travailleuses étant plus nombreuses que leurs homologues masculins à souffrir d'anxiété à cause de la COVID-19. Les femmes ont d'ailleurs fait état d'une anxiété et d'une inquiétude accrues pour leur famille et leur bien-être, ainsi que pour leurs ressources financières; cette deuxième préoccupation est liée à leur rôle d'aidante informelle non rémunérée. Les mères de jeunes enfants ont été touchées de manière disproportionnée. En outre, [les femmes assument également la majeure partie de la charge mentale liée à l'organisation des soins](#) (budgétisation, planification et programmation des soins et des tâches ménagères).

La crise sociosanitaire actuelle a aggravé les troubles de la santé mentale associés au genre, touchant de manière disproportionnée les femmes, au travail comme à la maison (53% des femmes contre 37% des hommes ont fait état d'une dégradation importante de leur santé mentale). Certains groupes de femmes, à savoir les femmes enceintes, celles ayant fait une fausse couche, celles qui sont en période de post-partum ou les victimes de violence exercée par un partenaire intime, présentent un risque encore plus élevé de développer des troubles de la santé mentale au cours de la pandémie.

Selon le récent [rapport «Headway 2023 – Mental Health Index» \(Progrès 2023 – Indice de santé mentale\)](#), environ 83% des femmes contre 36% des hommes ont fait état d'une augmentation sensible de la dépression, et 53% des femmes contre 37% des hommes ont signalé un effet négatif sur leur santé mentale. En outre, il se peut que les inégalités de genre se soient encore accentuées, notamment au détriment des femmes exerçant un emploi rémunéré ou dans le cas des parents isolés. Les disparités continuent de s'accroître au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie. Une approche proactive de sensibilisation auprès des femmes susmentionnées pourrait faciliter la prévention des troubles de la santé mentale, leur détection précoce et une intervention rapide pour leur traitement.

En ce qui concerne les modalités de travail flexibles et à distance récemment adoptées, le recours accru à des méthodes de contrôle et de surveillance en ligne, le sentiment d'isolement associé aux modalités de travail basées sur les TIC et de télétravail, ainsi que l'allongement du temps de travail, sont autant de facteurs susceptibles d'influer négativement sur la santé mentale des télétravailleurs.

Le droit des travailleurs à se déconnecter de leur travail constitue un autre moyen important de prévenir l'anxiété et le syndrome d'épuisement professionnel, ainsi que de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Si l'Union européenne ne dispose pas encore d'une législation spécifique concernant la santé mentale dans le monde numérique et dans le monde numérique du travail, il existe tout de même une législation européenne en vigueur, notamment des directives concernant la santé et la sécurité au travail, l'aménagement du temps de travail, le travail sur écran, l'amélioration des conditions de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc. Dans [l'étude du Parlement européen intitulée «Mental health and well-being in the digital world of work post-COVID» \(Santé mentale et bien-être dans le monde numérique du travail après la pandémie de COVID-19\)](#), les cadres pertinents suivants sont recensés:

- législation européenne (directive 2003/88/CE, directive 89/391/CEE, directive 90/270/CEE, directive 2019/1152, directive 2019/1158);
- autres instruments d'action de l'Union: le plan d'action 2021 relatif au socle européen des droits sociaux et le nouveau cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027;
- l'accord-cadre européen sur le télétravail (2002);

- l'accord-cadre européen sur la numérisation (2020).

Enfin, la nouvelle [stratégie en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027](#) et les accords-cadres européens sur le télétravail et la numérisation approfondissent ces instruments législatifs préexistants, compte tenu des changements en cours dans le contexte de la pandémie et du télétravail dans l'Union.

Le principal objectif commun à tous ces instruments législatifs est la prévention des atteintes à la santé dans l'environnement professionnel ou dans tous les aspects du travail. De fait, la législation susmentionnée illustre l'importance cruciale que revêt la protection de la santé mentale des travailleurs pour la continuité des activités économiques et sociales et pour le fonctionnement global de notre société. Il faudrait donc adapter le travail au travailleur plutôt que l'inverse, et traiter les risques et les épreuves mentales à la source. La nouvelle approche visant à améliorer la sécurité et la santé mentale et à prévenir leur détérioration, désormais collective, sera axée sur les nouvelles technologies et sur les conditions de travail. En définitive, [«la stratégie a pour but, entre autres, d'atténuer les difficultés qui pourraient survenir après la pandémie de COVID-19, mais également de nous préparer à d'autres crises sanitaires éventuelles, en ce compris les effets du passage au numérique sur la santé mentale des travailleurs»](#).

Conclusions

Si le secteur des soins et les activités de soins, rémunérées ou non, bénéficient d'une nouvelle reconnaissance depuis la pandémie de COVID-19, cela ne se traduit pas par une attention accrue à l'économie des soins, que ce soit au niveau des États membres ou au niveau de l'Union. Il est indéniable que cette pandémie a touché les femmes de manière disproportionnée, notamment celles travaillant «en première ligne», celles pénalisées par l'absence de possibilité de télétravail dans leur profession et donc touchées de manière inégale par les nouvelles modalités de travail, et les aidantes non rémunérées ou de longue date. Aucune réponse politique ciblée n'a été apportée à ces questions et, à moins que l'économie des soins ne soit placée au cœur de la réflexion stratégique de l'Union et des États membres, les inégalités entre les femmes et les hommes vont persister et s'aggraver.

L'[avis du CESE relatif au télétravail et à l'égalité entre les hommes et les femmes](#) indique qu'en ce qui concerne la dimension hommes-femmes du télétravail, des enseignements peuvent être tirés de la période de pandémie. La pandémie souligne le rôle essentiel des femmes dans l'économie – en tant que travailleuses essentielles du secteur des soins, qui se trouvent la plupart du temps «en première ligne». Du reste, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à pratiquer le télétravail en cette période de pandémie et les femmes exerçant une activité professionnelle risquent davantage de devoir temporairement cesser de travailler. Ce phénomène tient vraisemblablement à l'augmentation des responsabilités familiales au cours de la pandémie de COVID-19, en raison de la fermeture des lieux de travail, des écoles et des garderies, qui ont été prises en charge en grande partie par les femmes.

Le travail à domicile au moyen des TIC s'est avéré [particulièrement difficile pour les femmes ayant des responsabilités familiales](#), et ce pour différentes raisons, telles que le manque de temps disponible pour se consacrer au travail, allant de pair avec une tendance à travailler plus longtemps ainsi qu'avec le non-respect des modalités de connexion et de déconnexion. Le CESE préconise «une meilleure application de la législation en vigueur dans ce domaine et un suivi plus étroit par les inspections du travail, ainsi qu'une évaluation de l'adéquation du cadre existant».

Il est primordial que les États membres élaborent leurs politiques dans l'optique de garantir aux femmes l'égalité des chances économiques après la crise de la COVID-19. Comme le rappelle l'[étude intitulée «Égalité des genres: valeur économique du soin à la personne et fonds européens»](#), le Parlement européen a invité la Commission et les États membres à évaluer de manière exhaustive «les effets de la crise de la COVID-19 en fonction du genre, ses conséquences socio-économiques et les nouveaux besoins qui en découlent, et à

allouer des ressources budgétaires supplémentaires et ciblées pour faire en sorte que les femmes soient soutenues tout au long de la relance».

Il conviendrait de mettre en œuvre [l'exceptionnel plan de relance pour l'Europe \(NextGenerationEU\)](#) en particulier dans les domaines concernant le secteur des soins et son financement, même si ce secteur n'a pas été mis en avant lors de l'allocation des fonds. Ce changement d'approche à l'égard de la relance permettrait de soutenir les secteurs les plus sévèrement touchés, qui sont également ceux à dominante féminine. Toutes les mesures devraient être accompagnées de cibles, d'objectifs et de calendriers précis intégrés pour l'égalité des genres.

Les mesures prises par les États membres devraient également promouvoir l'éducation financière des femmes, dans la mesure où elles sont généralement moins averties en la matière et donc moins indépendantes. En outre, dans son [avis relatif au télétravail et à l'égalité entre les hommes et les femmes](#), le CESE insiste sur la nécessité d'un «accord sur les soins pour l'Europe», faisant valoir qu'un investissement dans le secteur des soins permettrait de fournir des services de meilleure qualité à tous, tout au long de la vie, et de reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes pour ce qui est de gagner de l'argent et de s'occuper de la famille. Les États membres sont encouragés à investir dans toutes sortes d'infrastructures de soins.

Par ailleurs, [les femmes doivent être davantage représentées dans les postes à responsabilités liés à l'élaboration des politiques](#). Selon des données antérieures, les femmes peuvent servir de catalyseurs pour les changements de paradigme, mais elles ont tendance à être sous-représentées dans les postes de décision. Même si la composition des équipes de réaction face à la COVID-19 ne respectait pas la parité des genres, il est recommandé aux États membres d'œuvrer davantage à la mise en place d'organes décisionnels inclusifs et égalitaires. Il s'agit en tout état de cause de veiller au respect des normes européennes dans les États membres.

Aujourd'hui, l'occasion s'offre à nous de faire évoluer la réorganisation des relations familiales induite par la pandémie de façon à l'institutionnaliser et à la normaliser, même si de tels changements de paradigme nécessitent souvent des efforts soutenus de la part des pouvoirs publics. Les États membres sont d'ailleurs encouragés à coopérer dans ce sens. Comme indiqué par [le CESE dans son avis relatif au télétravail et à l'égalité entre les hommes et les femmes](#), la pandémie a démontré que le télétravail ne fonctionne que s'il existe de bonnes infrastructures de soins formels. «L'accès à des services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées abordables, fiables et de qualité est essentiel pour que les gens puissent se concentrer sur leur travail sans être constamment interrompus par les soins familiaux ou les tâches domestiques», en particulier dans le cas des jeunes enfants de moins de trois ans.

Dans ce contexte, il est important de noter que l'un des résultats du socle européen des droits sociaux est la [directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants](#), qui vise à faire en sorte que les responsabilités familiales soient plus équitablement partagées entre les hommes et les femmes. Ladite directive prévoit des possibilités légales, comme les congés de paternité et les congés d'aidant, auxquelles peuvent recourir tant les femmes que les hommes, ce qui pourrait constituer un point de départ à la mise en place par les États membres d'économies de plus en plus accessibles. Comme [le CESE l'a confirmé dans son avis relatif au télétravail et à l'égalité entre les hommes et les femmes](#), «[p]endant la pandémie, de nombreux pays ont élargi, à titre temporaire, les circonstances dans lesquelles le congé parental rémunéré est accordé. C'est le cas du congé parental spécial lié au coronavirus pour aider les parents travaillant à domicile en Belgique ou de l'introduction d'un congé non rémunéré pour la garde d'enfants dans le cadre de programmes de maintien dans l'emploi. Toutefois, les données disponibles montrent que ce sont surtout les femmes qui ont pris ces congés. Cela souligne l'importance de concevoir les congés de maternité, de paternité et les congés parentaux de manière à ne pas reproduire ou renforcer la répartition inégale du travail non rémunéré de garde d'enfants entre les hommes et les femmes».

Enfin, les États membres sont également [encouragés à prendre en considération les répercussions de l'économie des soins](#), en particulier sur les femmes âgées. Les femmes sont à la fois les principales dispensatrices et les principales bénéficiaires de soins tout au long de leur vie; ce sont aussi principalement les femmes qui assurent la garde des enfants. Par conséquent, il est recommandé aux États membres de mettre en place davantage de services de soins formels, afin de réduire l'écart entre les femmes et les hommes en matière de soins dans l'Union et de permettre aux jeunes femmes d'avoir plus de possibilités d'accès au marché du travail. De même, il est recommandé de reconduire, pour la période de relance, les trains de mesures et dispositions spéciales en matière de soins mis en place par les États membres.

Le secteur des soins incarne l'importance, souvent négligée, du lien qui fait nos sociétés. Compte tenu de cet état de fait, il conviendrait que l'Union européenne élabore un cadre d'action clair, dans lequel le financement et le soutien de l'économie des soins soient considérés comme des investissements publics en faveur des infrastructures sociales qui constituent des domaines prioritaires dans les politiques économiques et budgétaires de la Commission.

À cette fin et comme le recommande l'[étude sur le sujet](#), Eurostat devrait collecter des données désagrégées concernant les soins, les prestations de différents types de soins et le profilage des prestataires de soins formels et informels, des travailleurs de ce secteur rémunérés et non rémunérés, en fonction du sexe, de l'âge, de la nationalité, du handicap et de l'origine ethnique dans différents contextes de soins.

Les données relatives aux soins devraient servir à l'élaboration d'une stratégie européenne en la matière, axée sur l'économie des soins en tant qu'investissement social et prévoyant une approche stratégique à l'égard des prestataires et des bénéficiaires de soins.

Il importe de mettre en avant les priorités budgétaires et l'allocation ciblée des ressources budgétaires en vue de remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés dans les secteurs de la santé et des soins, notamment eu égard au programme de la Commission européenne relatif au marché du travail dans le cadre du cycle du [Semestre européen](#).

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2022.

Administratrices responsables: Martina SCHONARD et Laura FERNANDEZ LOPEZ

Assistance éditoriale: Ewelina MIAZGA

Contact: Poldep-Citizens@ep.europa.eu

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses-search.html>

Version imprimée ISBN 978-92-846-9059-6 | doi: 10.2861/561776 | QA-09-22-069-FR-C
PDF ISBN 978-92-846-9061-9 | doi: 10.2861/912141 | QA-09-22-069-FR-N